

CONSENTEMENT ECLAIRE

biopsie prostatique

Cher patient,

Cette fiche d'information est rédigée par la Belgian Association of Urology (BAU) sous le contrôle du Groupement des unions professionnelles belges de médecins spécialistes (GBS-VBS).

Destinée aux patients et aux professionnels de la santé, elle vise à vous informer des modalités de votre traitement, des effets secondaires fréquents et des complications les plus fréquentes ou les plus graves susceptibles de survenir.

Cette brochure n'est pas exhaustive et est basée sur l'état actuel de la science médicale et des guidelines médicales applicables à la biopsie prostatique. Pour autant que cela soit nécessaire, des informations complémentaires pertinentes vous seront communiquées pendant la consultation avec le médecin traitant.

Une première partie de cette brochure contient des informations générales sur la biopsie prostatique. La deuxième partie contient le formulaire d'information et de consentement[©] proprement dit, que vous devrez signer avant que le traitement ne puisse avoir lieu.

Informations générales sur la biopsie prostatique

1. Pourquoi pratiquer une biopsie sur votre prostate ?

Votre médecin vous recommande de subir une biopsie prostatique afin de préciser sa suspicion clinique : au vu des différents éléments dont il dispose, il suspecte que vous pourriez souffrir d'un cancer de la prostate.

Ces éléments peuvent être :

- Votre anamnèse : les plaintes et symptômes que vous lui avez rapportés, mais aussi vos antécédents personnels et familiaux
- Le dosage de votre PSA : sa valeur, sa qualité (rapport F/T) et les variations du taux lui-même (cinétique).
- Le toucher rectal : a renseigné votre médecin sur la taille, la consistance et le relief de votre prostate
- Les examens d'imagerie médicale : échographie, scanner & IRM peuvent montrer des modifications de sa forme et alerter ainsi votre thérapeute.

Il est dès lors nécessaire de confirmer le diagnostic par la réalisation de biopsies.

En effet, aucun des arguments repris ci-dessus n'est en soi suffisant pour poser le diagnostic.

La biopsie de la prostate est utilisée pour préserver votre santé, car ses résultats permettent d'adapter au mieux votre prise en charge. S'ils révèlent des cellules cancéreuses, le traitement sera choisi et instauré selon le calendrier le plus approprié en permettant notamment de déterminer le comportement (agressivité) de votre cancer. Il permet également de détecter des lésions précancéreuses qui, quant à elles, ne nécessitent pas systématiquement de traitement.

S'il devait se confirmer que vous souffrez d'un cancer de la prostate, le traitement serait d'autant plus efficace que le diagnostic a été posé tôt. Le cancer de la prostate est une maladie à évolution lente

dont le pronostic est amélioré par sa détection précoce. Parfois, les caractéristiques de votre maladie ne nécessitent pas de traitement immédiat et une surveillance suffit ; dans le cas contraire, un traitement chirurgical, une radiothérapie, voire une hormonothérapie vous sera recommandé(e).

1. En quoi consiste une biopsie de prostate ?

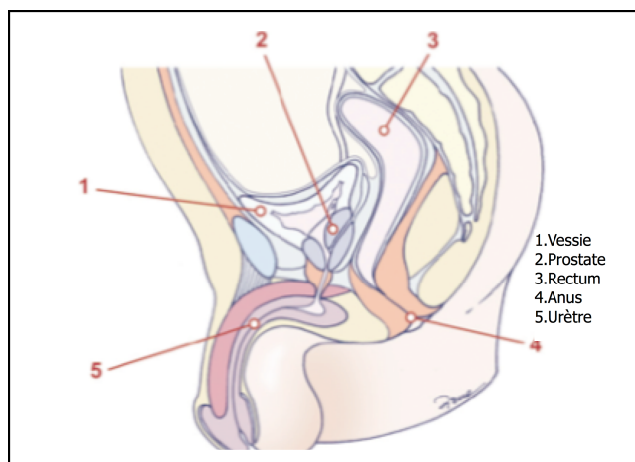
Le principe de la biopsie est de prélever des échantillons du tissu prostatique, puis de les analyser. Son architecture microscopique est bien codifiée ; si celle-ci comporte des modifications significatives, on parlera alors de « cancer ».

Le prélèvement de ces échantillons se fait par voie transanale sous contrôle par imagerie médicale (échographie le plus souvent). Il s'agit d'un examen rapide, ne nécessitant en général pas plus de 15 minutes ; il n'est pas très douloureux et en général très bien supporté, cependant en fonction de votre sensibilité, l'urologue sera susceptible de vous conseiller une anesthésie locale, locorégionale ou générale. Il faut cependant savoir qu'une anesthésie nécessite une surveillance de votre réveil et que celle-ci peut alors justifier une courte hospitalisation (hôpital de jour).

Définition :

Prostate (2) : Glande de la taille d'une noix, située sous la vessie (1) et traversée de part en part par l'urètre (5)

L'urètre : canal allant de la vessie au méat urinaire, permettant l'évacuation de l'urine.



2. Comment va se dérouler cet examen ?

Le principe de cet examen consiste à prélever des fragments de tissu prostatique au sein de toutes les zones de votre prostate. Leur nombre reste à l'appréciation de votre médecin, qui le détermine en fonction de la taille de votre glande, de son examen clinique, de vos antécédents et des informations recueillies par l'imagerie.

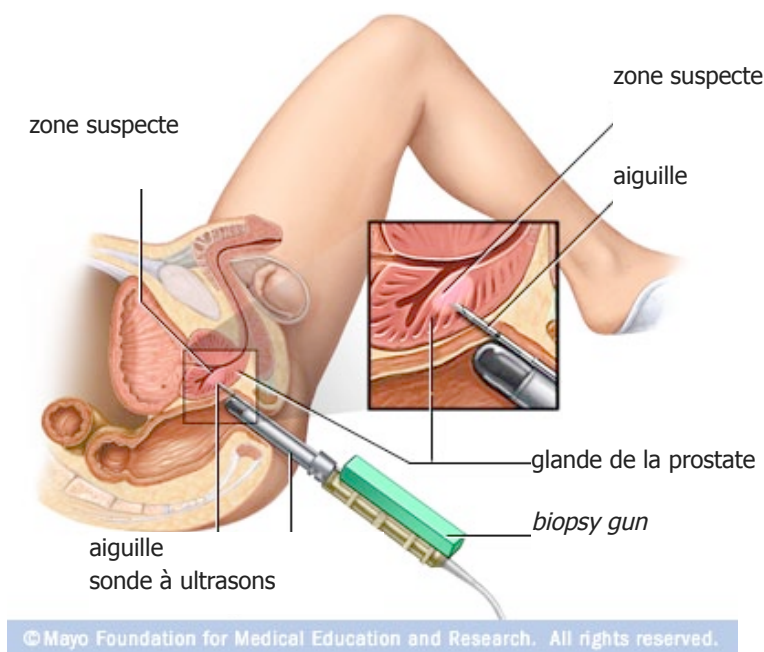
Pour l'examen, vous serez installé aussi confortablement que possible, de manière à ce que l'urologue ait accès à votre anus (4), (couché sur le côté ou sur le dos, en « position gynécologique »)

L'examen commencera par un toucher rectal, ce qui permet à votre médecin d'apprécier la taille, la forme et la consistance de votre glande.

Ensuite le praticien introduira sa sonde d'imagerie (échographie ou IRM) par votre anus (4) afin de visualiser la prostate et de guider ses prélèvements.

A ce moment, si vous avez opté pour une anesthésie locale, il réalisera celle-ci sous guidage échographique, il s'agit d'une injection sous muqueuse de produit anesthésiant (comparable à ceux utilisés par les dentistes).

Après s'être assuré de votre antalgie, votre urologue procédera aux prélèvements proprement dits : ceux-ci se font à l'aide d'une aiguille creuse millimétrique, montée sur un dispositif qui la projette brièvement vers l'avant et la rétracte automatiquement aussitôt ; la carotte ainsi prélevée sera récupérée et immédiatement conditionnée pour être adressée au laboratoire d'anatomopathologie. La réponse de celui-ci nécessite en général quelques jours. La durée de l'intervention est d'une dizaine de minutes.



© Mayo Foundation for Medical Education and Research. All rights reserved.

3. Comment se préparer à l'examen ?

Si vous avez convenu avec votre Urologue de réaliser l'examen sous anesthésie locale ou sans anesthésie, il n'est pas nécessaire d'être à jeun.

Il est par contre recommandé d'avoir été à selles dans les heures précédant votre rendez-vous. Certains praticiens recommandent l'administration d'un petit lavement.

Vous aurez pris l'antibiotique prescrit par votre médecin lors de la consultation (prise unique en général), vous l'informerez avant qu'il ne commence les biopsies si vous avez oublié de le prendre ou si vous ne l'avez pas supporté (vomissements ?)

Lors de la consultation précédant la biopsie, vous mentionnerez les médicaments que vous prenez habituellement. Leur prise ne sera pas interrompue, à l'exception des médicaments qui fluidifient le sang, qui devront absolument être arrêtés à temps :

- ☒ Marcoumar®, Marevan®, Sintrom®
- ☒ Ticlid®, Ticlopidine®
- ☒ Acenterine®, Afebryl®, Aggrenox®, Alka Seltzer®, Asaflow®, Aspirine®, Aspirine Duo®, Aspirine-C®, Aspro®, Cardioaspirine®, Cardiphar®, Dispril®, Nograimine®, Perdolan Compositum®, Sedergine®, Troc®
- ☒ Coronair®, Dipyridamol®, Docdipyri®, Persantine®
- ☒ Fraxiparine®, Fragmin®, Clexane®, Fraxodi®...

Les médicaments mentionnés ci-dessus sont les plus courants, mais ils en existent bien d'autres ... prévenez toujours votre médecin des traitements que vous prenez, ainsi que d'une tendance éventuelle à saigner facilement ou à présenter fréquemment des hématomes.

Vous devrez aussi mentionner vos allergies (latex, produits désinfectants...).

Si vous avez convenu d'avoir recours à une anesthésie loco-régionale (seule la partie inférieure du corps est endormie) ou à une anesthésie générale (vous dormez complètement) :

Vous devrez rencontrer l'anesthésiste, comme pour toute intervention chirurgicale, lors d'une consultation d'anesthésie préopératoire, qui aura lieu quelques jours avant l'intervention.

Vous serez alors hospitalisé(e) pendant quelques heures après la biopsie pour surveiller votre récupération après cette anesthésie.

Etant donné les émotions éventuellement suscitées par ce type d'examen invasif, il semble judicieux de se faire accompagner d'une personne de confiance ; en cas d'anesthésie, il est même formellement déconseillé de conduire soi-même ce jour-là.

1. Que faire après votre sortie ?

L'intervention est en général peu douloureuse. La prise d'antalgique est rarement nécessaire. Il est recommandé de se ménager ce jour-là et de consacrer la journée au repos.

2. Quelles sont les complications liées à l'examen ?

Le saignement est de loin la complication la plus fréquente ; il peut se manifester par la présence de sang dans vos urines, vos selles et votre sperme. Il va progressivement disparaître, mais des traces peuvent perdurer pendant plusieurs semaines.

Le traumatisme prostatique causé par les prélèvements provoque une réaction inflammatoire qui peut faire gonfler la prostate, entraînant des difficultés à uriner.

La dose d'antibiotique reçue est destinée à prévenir l'infection ; toutefois, la survenue d'une infection urinaire est un phénomène courant, même s'il reste rare (moins de 5% des patients)

3. Quels signes doivent vous amener à consulter votre médecin

Si la quantité de sang émise vous semble importante, si vous présentez des caillots ou si vos

saignements ne diminuent pas progressivement, parlez-en à votre médecin, surtout si ces troubles entraînent une difficulté à uriner.

Chez certains patients, le gonflement transitoire de la prostate peut causer d'importantes difficultés à uriner, pouvant même conduire à une rétention urinaire aiguë (impossibilité d'uriner malgré un besoin pressant) ; dans un tel cas, il est important de consulter en urgence pour obtenir un soulagement du symptôme.

Une température persistant à plus de 38,5°C, des frissons, des malaises ou une douleur persistante lors des mictions survenant après une biopsie de prostate sont autant de symptômes pouvant signaler la présence d'une infection urinaire, qui justifie une prolongation du traitement antibiotique.

4. généralités

En tant que patient, vous avez droit à une information complète sur votre maladie, sur les traitements médicaux et chirurgicaux qui s'y réfèrent.

Ce formulaire vous est fourni lors de votre consultation chez le chirurgien durant laquelle des informations complémentaires vous seront fournies si nécessaire. Ces informations ne vous sont pas fournies dans le but de vous angoisser, mais afin que vous puissiez décider en toute connaissance de cause si vous souhaitez ou non subir cette intervention.

N'hésitez pas à contacter votre urologue pour toute information complémentaire.